

# INFORMATIONS & MIGRATIONS

**DOCUMENTS**

Dossier de la quinzaine

EN GRANDE-BRETAGNE,  
QUELLES SONT LES CHANCES D'INTEGRATION  
DES JEUNES IMMIGRES DE COULEUR ?

Les difficultés d'une société multiraciale  
par Marie-Danielle LERUEZ

Les relations inter-raciales dans les quartiers à forte densité d'immigrés  
par Michel MARTY

Chroniques

Réglementation :

- Prestations familiales.
- Langues et cultures d'origine.

Repères du 1er au 15 mai 1983

REVUE DE PRESSE  
INFORMATIONS  
COMPTES RENDUS  
CHRONIQUES  
40, rue de la Duée,  
75020 Paris  
Tél. 797.26.05

Publication  
bimensuelle  
l'exemplaire  
15 francs

ISSN 0223-3290

EN GRANDE-BRETAGNE,  
QUELLES SONT LES CHANCES D'INTEGRATION  
DES JEUNES IMMIGRES DE COULEUR ?

Durant l'été 1981, des émeutes spectaculaires étaient survenues en Grande-Bretagne dans plusieurs quartiers à forte densité d'immigrés. Sensiblement à la même époque, des incidents moins graves mais néanmoins très vifs s'étaient produits en France, plus particulièrement dans les quartiers populaires de l'Est lyonnais.

En Grande-Bretagne comme en France, ces événements ont été pris très au sérieux par les autorités gouvernementales. C'est que, si les problèmes se posent en termes différents des deux côtés de la Manche, certains aspects en sont cependant très semblables : montée en nombre et en agressivité d'une population jeune à l'avenir bouché, marquée par l'échec scolaire et des conditions de logement détestables, souvent rejetée par la population autochtone et en butte à une attentive surveillance policière.

Tandis qu'en 1982, les pouvoirs publics français ont mis l'accent, pour prévenir un nouvel été chaud, sur l'organisation ponctuelle des loisirs estivaux des jeunes des quartiers défavorisés de Marseille et de Lyon (opération Trigano), les autorités britanniques semblent avoir davantage porté leur effort sur la recherche de solutions de caractère global.

L'article de Mme Marie-Danielle LERUEZ et la relation du voyage d'études de M. Michel MARTY que nous avons regroupés en un seul dossier montrent quelle a été l'approche du gouvernement britannique face à des difficultés qui, si on ne les prend pas en considération, ont toutes les raisons de s'aggraver.

La décision de renforcer les moyens de la police - même si elle se justifie par rapport à l'inadaptation des policiers anglais à des situations auxquelles ils n'étaient pas préparés - ne saurait constituer un remède. Les efforts en matière de logement et de formation professionnelle, menés également en France, se heurtent dans les deux pays à une insuffisance de moyens d'aval : il est plus facile de détruire des logements insalubres que d'en construire de convenables, de former des jeunes à l'emploi que de leur en offrir un...

Plus originales sont les initiatives prises dans le cadre de la Commission pour l'Egalité Raciale, placée sous le contrôle du Ministère de l'Intérieur, qui tendent à la fois à réprimer le racisme et à promouvoir l'aide aux associations étrangères des quartiers difficiles.

En Grande-Bretagne comme en France, la question essentielle est bien de savoir quelle attitude adopter à l'égard des jeunes immigrés qui revendiquent avec une vigueur renouvelée le droit à la différence.

Mme LERUEZ a sans doute raison d'évoquer l'exemple des Etats-Unis des années soixante qui n'avaient pas craint de pratiquer une discrimination à l'envers, donc positive, à l'égard des minorités ethniques.

Lorsque M. MARTY conclut son compte-rendu par la relation d'une visite à un centre de préformation de Birmingham dont le succès ne semble avoir été obtenu qu'au prix d'une coupure d'avec la société environnante, on en vient à se demander si dans des situations extrêmes, la dernière chance de l'intégration n'est pas en effet de faire sa place à la reconnaissance de l'altérité. Mais la voie de la différence peut-elle vraiment se confondre avec la voie de l'intégration ?

Décidément, on est encore loin de la "banalisation" de l'immigration !

Hommes et Migrations

GRANDE-BRETAGNE :  
LES DIFFICULTES D'UNE SOCIETE MULTIRACIALE

L'année 1981 a été marquée en Grande-Bretagne par une série d'émeutes spectaculaires dans les villes industrielles à forte minorité de population noire, émeutes d'une ampleur et d'une violence sans précédent qui ont vivement frappé l'opinion publique et ont été interprétées comme le signe d'un déclin du consensus social et du rejet par certains groupes ethniques de la loi du pays et de la police chargée de la faire respecter.

LES EMEUTES DE 1981

Le 2 mars, une manifestation d'Antillais venus du quartier de Lewisham arrive jusque dans la respectable City de Londres, déborde la police, saccage les magasins. Les manifestants protestaient ainsi contre l'indifférence des media, des autorités judiciaires et du gouvernement lors d'un incendie qui avait causé la mort de treize adolescents, incendie qu'ils pensaient être d'origine criminelle et raciste. Il ne s'agit encore que d'une manifestation qui tourne mal.

Pendant le week-end du 10 au 12 avril, le faubourg de Brixton, à Londres toujours, est en proie à une véritable émeute. Son importante minorité noire (30 à 40 % selon les endroits) à prédominance antillaise, sa forte proportion de jeunes noirs au chômage (40 %), son taux élevé de délinquance, la présence policière importante qui en est la conséquence et qui est fort mal tolérée, en font une véritable poudrière; si bien qu'un incident mineur entre un Noir et un policier suffit à déchaîner la violence. Des attroupements se forment en divers endroits, la police est lapidée, des renforts sont appelés, les rangs des insurgés (parmi lesquels une minorité de Blancs) grossissent et les deux camps se livrent à de véritables batailles qui, malgré des accalmies, dureront presque trois jours. Fait exceptionnel en Grande-Bretagne : des cocktails Molotov sont utilisés et des voitures de pompiers incendiées. Le bilan est lourd : 226 arrestations, 196 policiers sérieusement blessés, 137 véhicules de police détruits, ainsi que plus de cents véhicules privés, près de 150 bâtiments sinistrés, des dizaines de boutiques pillées. Le centre de Brixton, au lendemain de ce week-end tragique, paraît avoir été frappé par un cataclysme.

En juillet, nouvelle flambée de violence : le 3, à Southall, banlieue relativement calme de Londres avec une forte minorité asiatique (1), de jeunes Indiens s'en prennent à 300 Skinheads (2), venus écouter un concert et qu'ils estiment les avoir provoqués; du 3 au 5, dans le quartier central de Toxteth à Liverpool (où le chômage atteint 40 % de la population active), l'interpellation par la police d'un motocycliste noir provoque des batailles de rue entre 500 jeunes émeutiers noirs et blancs et 700 policiers; des boutiques sont pillées et, pour la première fois en Grande-Bretagne, la police emploie des gaz lacrymo-

---

(1) Par Asiatiques, nous entendons Indiens et Pakistanais essentiellement.

(2) Les Skinheads sont des jeunes Blancs de la classe ouvrière qui se déplacent en bandes, se livrent volontiers au vandalisme et professent souvent des opinions racistes. Leurs cheveux courts - sinon rasés - leur valent ce surnom.

gènes. Moss Side (Manchester) prend le relais, le 7, avec à peu près le même scénario, puis à Londres les quartiers de Woodgreen le 7 et Woolwich le 8. Le week-end du 10 au 12 juillet voit des explosions de violence, des scènes de pillage systématique et de vandalisme dans les coins les plus divers de l'Angleterre et en particulier à Southampton, Derby, Leicester, Hull, Newcastle et de nouveau à Londres (à Brixton encore et à Stoke Newington). Seule l'émeute de Southall semble avoir eu une cause spécifiquement raciale; ailleurs, le dénominateur commun est, après un incident mineur, l'attaque de la police par des groupes de jeunes en majorité, mais pas uniquement noirs, attaque accompagnée de pillage et de vandalisme. Les désordres généralisés du week-end du 10 au 12 juillet semblent aussi avoir été en partie déclenchés par une sorte d'effet d'imitation encouragé par la couverture très importante que la télévision a donnée aux émeutes antérieures.

Ce n'était pas la première fois que les quartiers noirs étaient le théâtre de tels affrontements; durant les années soixante-dix, les bagarres avec la police, au cours de manifestations folkloriques (carnaval) ou politiques, avaient été fréquentes, mais c'est la première fois que le sentiment d'aliénation de la minorité des gens de couleur s'exprimait de façon si violente.

#### LA MINORITE DE COULEUR

Cette minorité est d'origine récente. L'immigration n'a en effet commencé qu'au lendemain de la deuxième guerre mondiale; les premiers immigrants furent les Antillais de l'Empire britannique (Jamaïcains surtout) à qui la reprise de l'économie permit de trouver du travail; ils furent bientôt suivis par les Indiens et les Pakistanais, à partir des années cinquante. Jusqu'en 1962, les habitants des colonies et du Commonwealth pouvaient en effet venir s'installer en Grande-Bretagne sans contrôle ni restriction et l'on estime à 500.000 le nombre de ceux qui le firent entre 1955 et 1963 (1). Un frein fut mis à cet afflux par la loi de 1962 qui subordonnait le droit d'entrée en Grande-Bretagne à l'obtention d'un permis de travail délivré en tenant compte des besoins de l'économie, des quotas étant fixés pour les différents pays du Commonwealth (des dispositions permettaient toutefois aux immigrants déjà installés de faire venir leur famille). Cette loi qui permettait de limiter par le jeu des quotas l'immigration du nouveau Commonwealth (2) fut jugée raciste par les travaillistes, alors dans l'opposition, d'autant plus qu'elle prévoyait pour l'immigration irlandaise un statut de faveur. Pourtant, ce sont ces mêmes travaillistes, revenus au pouvoir, qui diminuèrent les quotas après 1965. En outre, l'entrée de certains groupes détenteurs de passeports britanniques fut alors strictement contrôlée (cette limitation concernait notamment les Indiens du Kenya et de l'Ouganda). En 1971, une nouvelle loi soumettait les ressortissants du Commonwealth aux mêmes conditions d'entrée et de naturalisation que les autres étrangers, tout en ménageant un traitement spécial à ceux d'entre eux qui pouvaient prouver une ascendance britannique, dont blanche (3). Des dispositions dérogatoires permettaient, là encore, de faire venir les familles des immigrants déjà installés. Les travaillistes, à nouveau dans l'opposition, crièrent au racisme; pourtant, lorsqu'ils revinrent au pouvoir en 1974, ils ne firent rien pour modifier la loi de 1971.

---

(1) Il n'existe pas de chiffres pour la période d'avant 1955.

(2) On appelle ancien Commonwealth les anciens dominions blancs (Canada, Australie, Nouvelle-Zélande) et nouveau Commonwealth le reste, peuplé essentiellement par des gens de couleur.

(3) Voir à ce sujet et à propos de la notion de *patrial* : Jacques LERUEZ, "Actualité du problème ethnique en Grande-Bretagne", *Revue française de science politique*, n° 5, oct. 1973, p. 1080-1090.

L'importance de la population de couleur est difficile à évaluer, les recensements ne donnant pas d'indication sur l'origine ethnique, mais seulement sur le lieu de naissance de l'intéressé, et de ses parents; il faut donc extrapoler. Il semble qu'il y ait actuellement environ deux millions de personnes originaires du nouveau Commonwealth en Grande-Bretagne, soit 3,7 % de la population. Cette minorité est très inégalement répartie géographiquement. Pratiquement absente au Pays de Galles et en Ecosse (on notera, par exemple, que certains quartiers de Glasgow ont les mêmes caractéristiques socio-économiques que Toxteth ou Brixton; or il n'y a pas eu d'émeutes à Glasgow, où la minorité de couleur est numériquement faible), elle est concentrée dans les régions industrielles anglaises : Sud-Est (51 %) et Midlands (22 %) en particulier. Dans certaines villes de ces régions, la minorité de couleur peut représenter jusqu'à 8 % de la population; il arrive même que certains quartiers de ces villes aient une majorité d'habitants de couleur; ils forment ainsi de véritables ghettos. Autre caractéristique, les communautés de couleur ont un taux de natalité très élevé : elles ont assuré, en 1978, 12 % des naissances britanniques, alors qu'elles représentaient moins de 4 % de la population. Ce phénomène, explicable par des facteurs culturels et aussi par la moyenne d'âge peu élevée de ces groupes, ne laisse pas d'inquiéter l'opinion de droite, dont l'ancien ministre conservateur Enoch Powell, actuellement député unioniste de l'Ulster, qui prédit en termes apocalyptiques de terribles conflits raciaux dans l'Angleterre de l'an 2000.

#### LA DISCRIMINATION RACIALE COMBATTUE MAIS NON VAINCUE

L'intégration des gens de couleur se fait, il faut le reconnaître, difficilement. Les nouveaux arrivants s'accommodent d'un état de choses peu satisfaisant, mais la deuxième génération, plus exigeante, se révolte, témoin les récentes émeutes qui étaient parfaitement prévisibles : depuis plus de dix ans, de nombreux travaux et rapports dénoncent l'impact insuffisant de la législation antidiscriminatoire qui avait été votée dans le but de créer une meilleure harmonie et plus d'égalité raciale, dans le même temps qu'on restreignait l'afflux de nouveaux immigrants.

En effet, une première loi de 1965 (**Race Relations Act**) interdisait la discrimination raciale dans l'emploi et les lieux publics et créa un organisme, le **Race Relations Board**, chargé de veiller à l'application de la loi; en 1968, une seconde loi renforçait les mesures prises surtout en ce qui concerne le logement, l'emploi et les services. Mais le **Race Relations Board** étant jugé inefficace (son rôle se limitant à recevoir des plaintes et à juger de leur bien-fondé), une nouvelle loi de 1976 le remplaça par une **Commission for Racial Equality** qui a mission d'enquêter et de s'attaquer directement aux mécanismes qui favorisent la discrimination indirecte, surtout en matière d'emploi et de logement.

Si cet arsenal législatif a permis, en quinze ans, de faire disparaître les pratiques ouvertement discriminatoires et de réduire sensiblement le handicap dont souffraient les minorités ethniques, l'égalité entre les races est loin d'être acquise et la discrimination persiste dans les domaines sociaux comme l'emploi, l'enseignement et le logement.

## L'emploi.

En dépit de la législation, il est incontestable qu'il est plus difficile à un Noir qu'à un Blanc de se faire embaucher. Ainsi une enquête de 1974 (1), où des acteurs de différents groupes ethniques avaient été engagés pour répondre, par écrit puis en personne, à des offres d'emploi, montrait qu'à qualification égale, les candidats de couleurs se voyaient rejetés d'emblée dans 46 % des cas; une enquête du même type à Nottingham (2), menée en 1980, recensait 30 % de cas de discrimination flagrante. Peu nombreuses sont les entreprises déclarant avoir des principes d'embauche délibérément antidiscriminatoires (14 % des firmes selon l'enquête de 1974) et encore moins nombreuses celles qui les mettent en pratique. Parmi ces dernières, il faut citer Ford, Marks and Spencer et Saintsbury qui contrôlent systématiquement la répartition ethnique de leur main-d'oeuvre pour assurer un juste équilibre. Ce n'est pas le cas de l'Etat, qui ne pratique rien de tel dans la fonction publique, ni des entreprises nationalisées (3), ni des collectivités locales, ni - paradoxe ou symbole ? - des appareils syndicaux. Les industriels invoquent souvent, pour se justifier, l'hostilité bien réelle du personnel blanc, et parfois même des délégués syndicaux, à un recrutement multiracial. Pour les mêmes raisons, la promotion dans l'entreprise est plus difficile aux gens de couleur qu'aux Blancs; aussi trouve-t-on une forte proportion de gens de couleur dans les emplois les plus précaires, les plus dangereux ou fatigants (comme le travail posté).

Dans ces conditions, on ne s'étonnera pas de constater que les minorités ethniques sont plus durement frappées par le chômage que le reste de la population; ainsi, en 1979, alors que le taux de chômage déclaré des citoyens nés au Royaume-Uni était de 5 %, celui des citoyens nés dans le nouveau Commonwealth dépassait 9 % (4), soit presque le double. Les zones à forte implantation noire sont donc particulièrement touchées; les quartiers centraux de Liverpool où vivent 60 % des immigrés de la ville ont un taux de chômage quatre fois plus élevé que celui de l'ensemble de l'agglomération. Le type d'emploi occupé, le manque de qualification, la discrimination expliquent la plus grande incidence du chômage dans les minorités, mais aussi la très forte proportion de jeunes. En effet, dans l'ensemble de la population, le groupe le plus atteint par le chômage est celui des jeunes de 16 à 24 ans, et ce groupe d'âge est très important chez les immigrés : ainsi 80 % des gens d'origine antillaise ont moins de trente ans, alors que, dans l'ensemble de la population, cette proportion est de 30 %. Les jeunes Noirs qui quittent l'école à seize ans ont de plus en plus de mal à trouver du travail : ainsi, dans l'agglomération de Londres (**Greater London**), le nombre de chômeurs noirs âgés de 16 à 19 ans a augmenté de 25 % en un an (de février 1979 à février 1980), tandis que le nombre de chômeurs blancs du même âge restait stationnaire.

La conjoncture économique a, de toute évidence, renforcé des pratiques discriminatoires conscientes ou inconscientes. Beaucoup de ces jeunes Noirs n'ont pas de diplômes, comme on le verra plus loin, et se voient barrer l'accès à l'apprentissage qui leur permettrait d'acquérir une formation professionnelle; le corporatisme des syndicats britanniques a pour effet d'instituer une sorte de numerus clausus pour les places d'apprentis; dans beaucoup de branches convoitées, une place s'obtient par relations (père, oncle à l'usine), préférence don-

---

(1) Neil Mc Intosh, David Smith, The extent of Racial Discrimination, PEP Paper, 1974.

(2) Citée par le Financial Times, 13 janvier 1981.

(3) British Leyland, qu'on peut considérer comme une entreprise publique, a été citée en 1981 devant la **Commission for Racial Equality** pour discrimination à l'embauche à l'encontre d'un jeune Noir dont la candidature avait été écartée sous la pression des délégués syndicaux.

(4) Social Trends, n° 12, 1982.

née aux enfants du quartier (1), méthode qui défavorise la communauté noire d'implantation récente. Pourtant, lorsqu'ils en ont l'occasion, les jeunes Noirs sont désireux de se qualifier, comme le montre le succès auprès d'eux d'un programme de formation organisé par l'Etat, le **Training Opportunity Program**, où 8 % des participants sont noirs. Le chômage des jeunes Noirs est une source profonde d'aliénation qui alimente violence et criminalité. Dès 1968, un "travailleur social" (2) de Brixton prophétisait : "S'ils ne trouvent pas de travail, on frémit en pensant à quoi ils utiliseront leur intelligence" (3). Or, il s'agissait d'une époque où le taux global du chômage atteignait 4 % dans les mauvaises périodes; à la fin de 1981, il était de 11,7 %.

### L'enseignement.

Une des causes du chômage des jeunes Noirs est la sous-qualification liée à l'échec scolaire. Malgré les efforts faits pour apprendre l'anglais aux enfants non anglophones, malgré les encouragements officiels à adapter l'enseignement aux besoins des minorités ethniques, malgré les programmes d'aide financière spéciale aux écoles des quartiers déshérités (dans le cadre de l'**Urban Program**), l'inégalité des résultats selon l'origine ethnique persiste. Shirley Williams, alors ministre de l'Education, avait, en 1979, nommé une commission d'enquête sur le problème. Les premières conclusions de cette commission Rampton, publiées en avril 1981, ont montré que, dans les six grandes villes à forte minorité noire étudiées, 18 % des élèves d'origine asiatique obtenaient de bonnes mentions aux examens de fin de scolarité secondaire, contre 16 % des Blancs et 3 % des Antillais, pourtant anglophones. Le rapport explique cette surprenante disproportion par l'organisation familiale des Antillais (beaucoup de femmes seules, beaucoup de mères qui travaillent, pères dans les services de nuit), mais aussi et surtout par le racisme involontaire de nombreux professeurs qui, attendant peu des Antillais, ne les "poussent" pas. Cette explication a été fort mal accueillie par un certain nombre de syndicats d'enseignants (sauf le plus grand d'entre eux) et jugée insuffisamment justifiée par le gouvernement qui a remplacé le président de la commission et ordonné une enquête plus approfondie dont on attend encore les résultats.

Les recommandations du rapport provisoire étaient les suivantes : augmentation des places d'école maternelle, collaboration plus systématique de l'école avec les parents, ouverture des programmes dans un esprit "multiracial", formation des professeurs mieux adaptée, tous remèdes qui avaient déjà été préconisés auparavant, dont la mise en oeuvre se heurte à des difficultés matérielles, mais aussi suppose une remise en question de leur pédagogie par de nombreux professeurs. Ceux qui sont prêts à le faire se plaignent de ne pas être suffisamment formés, guidés ou aidés pour cette tâche. La commission des Affaires intérieures de la Chambre des Communes constate dans son rapport de 1981 (4) : "Il est évident depuis longtemps que nous n'avons pas su faire ce qu'il faut pour l'éducation des minorités", exprimant ainsi en termes mesurés ce que beaucoup de migrants ressentent profondément.

### Le logement.

Les problèmes de logement constituent une troisième cause de frustration. Si la proportion d'immigrants propriétaires de leur logement est à peu près la même que celle des Blancs (soit un peu plus de la moitié), ces chiffres

---

(1) Voir *New Society*, 24 septembre 1981.

(2) La profession d'"assistante sociale" est largement ouverte aux hommes en Angleterre.

(3) *The Times*, 6 décembre 1972.

(4) Report of the Affairs Committee, Session 1980/1981.

globaux cachent des réalités fort différentes selon les groupes ethniques. En effet, 70 % des Indiens et des Pakistanais sont propriétaires, le plus souvent, de maisons anciennes et dépourvues de confort dans les quartiers anciens des villes; par contre, 36 % seulement des Antillais possèdent leur logement, aussi utilisent-ils davantage des logements sociaux que les Asiatiques, mais moins que les Blancs, car ils rencontrent, de façon générale, de plus grandes difficultés que ces derniers pour les obtenir. Tout d'abord, ils s'implantent souvent à leur arrivée dans des zones urbaines industrielles pauvres et déjà surpeuplées, où l'offre des logements sociaux ne peut suffire à la demande; ensuite, l'attribution est faite au niveau local et certains des critères les défavorisent, en particulier la priorité souvent donnée aux gens qui habitent la ville - et on fait leur demande - depuis longtemps. De plus, la taille des logements les plus courants est mieux adaptée aux familles blanches moins nombreuses, et les appartements ou maisons pouvant convenir aux immigrés étant en nombre moindre, leurs demandes sont donc plus difficiles à satisfaire. Enfin, dans certaines localités, l'appréciation des assistantes sociales sur les familles candidates (fondée sur l'ordre et la propreté du logement actuel) joue un rôle important et il arrive qu'elle soit teintée de racisme (1). Les demandes des gens de couleur ont donc moins de chances d'être satisfaites, et, lorsqu'elles le sont, les immigrés se voient contraints d'accepter les logements sociaux les moins enviables, souvent refusés par les Blancs, où ils viennent retrouver leurs frères de race qui, comme eux, ne pouvaient se permettre de se montrer difficiles. Logements de qualité inférieure (qu'il s'agisse de location sociale ou d'accession à la propriété), difficulté pour obtenir des logements sociaux, par conséquent recours plus fréquent à la location privée sont donc le lot des minorités ethniques.

#### Les rapports avec la police.

Si les différences de traitement en matière d'emploi, d'enseignement et de logement sont des domaines où de nombreuses études ont pu montrer que le sentiment de frustration des minorités noires était justifié par les chiffres, il est un domaine bien plus sensible encore, celui de l'attitude de la police où les appréciations restent forcément plus subjectives.

Les quartiers à forte minorité ou à majorité d'habitants noirs ont une population jeune, aux revenus bas, durement frappée par le chômage, et, dans certains d'entre eux, comme Brixton, Toxteth, Moss Side, le taux de criminalité est impressionnant, qu'il s'agisse d'agressions (une des formes les plus fréquentes étant le vol brutal de sacs à main ou de portefeuilles ou mugging), de vols à l'étalage, de cambriolages, de trafics de drogue ou de prostitutions. Naturellement désireuses d'enrayer cette criminalité (qui, à Brixton, selon un rapport de 1975, est pour 85 % le fait de jeunes Noirs, bien que cela ne représente qu'un faible pourcentage de la population de couleur), les autorités de police - fort décentralisées en Grande-Bretagne - ont employé des méthodes qui leur ont aliéné la confiance de la population. Destinées avant tout à combattre les agressions dans la rue, ces méthodes vigoureuses (hard policing) impliquent la présence de nombreux agents à des points névralgiques (rues animées et commerçantes) et un large usage du pouvoir légal qu'a la police d'interpeller et fouiller des individus en infraction et même au comportement suspect (sus law). Les jeunes Noirs se plaignent d'être interpellés fréquemment - d'autant plus fréquemment d'ailleurs qu'ils vivent beaucoup dans la rue -, sans raison et sans ménagement, voire brutalement. Selon un travailleur social noir de Brixton : "Dès que les jeunes Noirs deviennent assez indépendants pour se promener, ils savent qu'ils vont se faire ramasser, cela veut dire que si vous êtes jeune, noir, et que vous habitez Brixton, vous avez des ennuis. Il n'y a pas d'avenir

---

(1) Voir New Society, 29 janvier 1981.

pour vous". Encore plus mal tolérées sont les opérations dites de "saturation" (ou "coup de poing"), opérations massives où des forces de police étrangères au district quadrillent les quartiers suspects, arrêtent les véhicules, barrent des rues, multiplient les interpellations. Il y en avait une à Brixton le 10 avril... dont un officier responsable (peu perspicace) a dit, quelques minutes avant que la violence ne se déclenche, qu'elle était une "parfaite réussite".

Autre grief contre la police, parfois peu justifié : la protection des manifestations du **National Front**, parti politique d'extrême droite dont l'essentiel du programme est le désir de renvoyer chez eux les gens de couleur. Bien que toutes les manifestations autorisées soient accompagnées par la police, dans ce cas particulier cette protection est considérée comme une provocation de plus. Ajoutons à cela les agressions fréquentes dont sont victimes les gens de couleur et dont les coupables sont rarement identifiés, la police étant alors taxée de mollesse ou de complaisance; Il n'est donc pas douteux que le très fort sentiment d'hostilité aux forces de l'ordre a été à la fois une des causes profondes et le détonateur des émeutes.

#### LA REACTION DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement semble avoir été pris de court par les événements. Les avertissements ne lui avaient pourtant pas manqué, ni à son prédécesseur depuis 10 ans : le **Race Relations Board**, puis la **Commission for Racial Equality**, la Commission parlementaire compétente, dans leurs rapports annuels, et maints autres organismes dans leurs recherches (**Social Science Institute**, **Institute of Race Relations**) avaient exploré l'ampleur du problème; les émeutes des années 1970 et, à Pâques 1980, l'émeute du quartier Saint-Paul à Bristol, avaient bien montré que la violence pourrait se déchaîner à tout instant.

Cependant, Mrs Thatcher et son ministre de l'Intérieur, William Whitelaw, mesureront très vite la gravité des événements. Dès le lendemain de Brixton, il fut demandé à un juge respecté, Lord Scarman, de faire une enquête sur les événements et de "faire des recommandations", mais, en attendant les conclusions du rapport, aucune mesure immédiate ne fut prise.

Les émeutes de juillet allaient cette fois pousser le gouvernement à une action rapide sur deux fronts. Tout d'abord, le renforcement des moyens matériels de la police, dont l'équipement s'était révélé particulièrement mal adapté aux désordres urbains : le ministre de l'Intérieur annonça que des véhicules moins vulnérables, des boucliers plus efficaces et des uniformes en tissu non inflammable seraient désormais fournis, et que, de plus, la police ferait usage de gaz lacrymogènes et même, en dernier recours, de balles en plastique (déjà utilisées en Irlande du Nord) si cela était nécessaire au rétablissement de l'ordre. Outre ces mesures qui étaient de nature à satisfaire la police et à rassurer l'opinion publique, le gouvernement en prit d'autres, destinées à faire baisser la tension dans les communautés "poudrières". Immédiatement après les émeutes de juillet, Michaël Heseltine, ministre de l'Environnement et, en tant que tel, chargé de l'urbanisme et des collectivités locales, fut dépêché à Liverpool pour y enquêter sur le terrain pendant quinze jours. Le centre de Liverpool où se trouve Toxteth est l'exemple-type de ce qu'on appelle la "dégénérescence des centres urbains" (inner city decay) : habitat du XIX<sup>e</sup> siècle délabré, malgré un effort considérable pour le rénover et le compléter par des logements neufs aux loyers modérés, population composée surtout de gens non qualifiés avec une forte minorité noire, relativement bien intégrée à l'intérieur de Toxteth même mais pas de Liverpool, taux de criminalité élevé. La région de Merseyside, qui englobe Liverpool, a déjà un taux de chômage plus important que le taux national : 16 % contre 10 % en moyenne en 1981, mais chez les jeunes de Toxteth il atteint 40 % et probablement davantage chez les jeunes Noirs.

M. Heseltine revint de Liverpool avec un plan d'urgence destiné à améliorer à la fois l'environnement et l'emploi, et à être éventuellement étendu plus tard à d'autres centres urbains aux problèmes comparables. Le plan, présenté au gouvernement au début d'août, proposait la rénovation de 2.500 logements anciens par leurs occupants et des ouvriers locaux en chômage; la construction de logements sociaux locatifs et en accession à la propriété dans les zones les plus déshéritées, les autorités locales fournissant le terrain et travaillant avec des entreprises privées qui s'engageraient à prendre trois ou quatre apprentis par ouvrier; l'ouverture de deux centres de formation professionnelle pour les jeunes sans qualification et de deux centres de formation à l'informatique; une collaboration avec les grandes entreprises locales qui fournirait chacune une centaine de stages de gestion à des jeunes; la rénovation des zones industrielles pour les rendre aussi attrayantes que celles des villes nouvelles; l'accélération des projets de transformation des docks désaffectés; la vente de terrains municipaux non utilisés; l'utilisation de locaux scolaires désaffectés pour permettre à de petits artisans de s'installer à leur compte. Ce n'était pas là un projet partant entièrement de zéro, mais, jusqu'à un certain point, une refonte d'opérations projetées ou en cours, et financées principalement par des fonds du gouvernement central, refonte qui mettait l'accent sur la participation des habitants et de l'industrie locale et qui tenait mieux compte des besoins locaux. On remarquera que le plan Heseltine n'abordait pas le problème des relations avec la police, sans doute pour ne pas empiéter sur le domaine du rapport Scarman.

#### LE RAPPORT SCARMAN

Fruit de huit mois de travail, le rapport Scarman (1) parut en novembre 1981. L'enquête avait été longue et minutieuse; le juge avait interrogé lui-même tous les témoins des émeutes de Brixton qui s'étaient présentés et avait eu de nombreux contacts avec les délégués des communautés religieuses et des associations représentant les communautés de couleur, locales et nationales, et il s'était amplement documenté sur les problèmes des minorités ethniques en général.

Lord Scarman devait, comme il est d'usage dans une enquête demandée par le gouvernement, ne pas déborder les limites précises de la mission qui lui avait été assignée; ainsi ne trouve-t-on dans le rapport que peu de chose sur les émeutes de juillet (à titre de comparaison), et l'arrière-plan des conditions socio-économiques n'est évoqué que brièvement. C'est sur le déroulement même des événements et sur l'attitude de la police à cette occasion, mais aussi de façon plus générale, qu'est centré le rapport.

Le terrain à Brixton, comme dans les autres quartiers du même type, est favorable à l'explosion de protestations violentes : environnement lépreux, chômage élevé (13 % de la population de Brixton), encore plus élevé pour les jeunes Noirs (40 % d'entre eux sans travail), crise du logement (18.000 familles sur les listes d'attente à Lambeth, dont Brixton constitue une subdivision, dont 37 % de familles noires, alors qu'elles ne représentent que 20 % du total des familles) - tout concourt à créer chez les jeunes Noirs, dont la plupart appartiennent à la deuxième ou troisième génération d'immigrés et ont donc des aspirations semblables à celles de leurs contemporains blancs, un sentiment de "frustration et d'insécurité".

---

(1) The Brixton Disorders 10-12 April 1981, Cmmd. 8427 - HMSO, novembre 1981.

Mais, selon Lord Scarman, si ces conditions sociales et économiques, qui ne sont pas propres seulement à Brixton, prédisposent à l'émeute, la véritable cause a été l'hostilité envers la police. Il ne s'est pas agi, dit-il, d'une émeute raciale, mais d'une émeute anti-police. Depuis des années, les relations entre la police et la population de Brixton sont mauvaises : les accusations de harcèlement des jeunes Noirs interpellés à tout bout de champ, les reproches d'attitudes et de propos racistes de la part des policiers, sont en partie fondés, dit le rapport, qui remarque également que la population se sent sans recours contre l'arbitraire : les plaintes contre les policiers sont instruites par la police et aboutissent fort rarement, aussi ne prend-on plus la peine de les déposer. Un comité de liaison, destiné à la consultation et à l'information mutuelle, avait pourtant été établi; il regroupait des représentants de la police et ceux de diverses associations locales de gens de couleur, mais, depuis 1979, il ne fonctionnait plus : les représentants noirs s'en étaient retirés à la suite d'une "bavure" policière qui avait provoqué leur arrestation à la veille d'une réunion importante du dit comité. Les opérations de "saturation" policière - dont celle du 10 avril - étaient donc fort mal reçues par la population.

Quant à la conduite des opérations pendant les émeutes elles-mêmes, elle révèle des erreurs de jugement à tous les niveaux, erreurs souvent dues à la sous-estimation du mécontentement populaire, à une impréparation très grande aux désordres urbains (la coordination des actions avait beaucoup laissé à désirer) et, dans certains cas, à des méthodes blâmables (utilisation de barres de fer, etc...). Certes, la tâche de la police est difficile, dit le rapport Scarman, mais si celle-ci n'adapte pas ses méthodes aux circonstances sociales nouvelles, le désordre risque de devenir une "maladie endémique de notre société". Pour éviter cela, il ne faut pas perdre de vue deux principes fondamentaux que Lord Scarman rappelle avec vigueur : la police doit agir avec le **consentement** des populations intéressées et doit **répondre de ses actions**, principes démocratiques et aussi traditionnels, puisque la police britannique, bien que corps d'Etat, est en principe responsable devant les conseils locaux élus. Les recommandations du rapport, pour se conformer à ces principes, sont les suivantes : consultation des communautés par les autorités de la police sur les méthodes employées dans les opérations exceptionnelles; création d'un organisme indépendant pour recevoir les plaintes contre la police, cet organisme étant autorisé à entrer dans les commissariats pour vérifier les conditions d'enquête et de garde à vue et pouvant exiger des "excuses" de la police dans les cas d'erreurs inévitables; recrutement d'un plus grand nombre de policiers noirs (ily en a actuellement 0,3 % au Pays de Galle et en Angleterre); test permettant de s'assurer que les recrues blanches ne sont pas racistes; sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi pour les policiers racistes; formation professionnelle plus longue et mieux adaptée à un pays multiracial. Le rapport Scarman souligne aussi l'importance psychologique de la ronde régulière d'agents connus du public, bien intégrés à la communauté, qui a un effet rassurant e dissuasif, et que l'on a trop négligée dans les quartiers comme Brixton.

Le rapport Scarman a reçu un accueil très favorable de la presse, du gouvernement, de l'opposition. Le Ministre de l'Intérieur dit à la Chambre qu'il souscrivait entièrement à cette "déclaration de principes" tout en renouvelant sa vigoureuse condamnation de toute violence et en félicitant la police pour son courage dans une tâche difficile. Le blâme exprimé dans le rapport l'était en termes si mesurés et si nuancés que la police elle-même, sans aller jusqu'à bien l'accueillir, ne protesta pas.

Mais quelles suites concrètes peut-on attendre ? Certes, au mois de décembre, W. Whitelaw annonçait son intention de créer un organisme pour instruire les plaintes contre la police et d'encourager (mais non d'ordonner) la création de comités de consultation réciproque au niveau local. Il laissait aussi

entendre que le ministère donnerait désormais des directives plus précises à propos des méthodes de maintien de l'ordre. Aucun calendrier n'était cependant fixé, en particulier pour la création des deux premiers organismes qui restait subordonnée à des négociations avec les parties intéressées. Dans le même discours, le Ministre de l'Intérieur annonçait enfin la décision du gouvernement de surveiller de près le recrutement ethnique de la fonction publique. En outre, à la mi-février 1982, Mrs Thatcher a nommé au ministère de l'Intérieur un ministre-adjoint - Sir Georges Younger - spécialement chargé des relations raciales; on pourra s'étonner qu'un tel poste n'ait pas été créé plus tôt.

En ce début de 1982, il est encore prématuré de porter un jugement sur les changements institutionnels annoncés et les promesses d'actions futures. Est-ce suffisant, en outre, de tenter d'améliorer les relations entre les minorités et la police, si le contexte socio-économique global ne s'amende pas et si les mentalités ne changent pas? L'exemple des Etats-Unis dans les années soixante montre qu'on peut diminuer la tension raciale en s'attaquant résolument à ses causes profondes, sans hésiter à pratiquer une discrimination à l'envers (positive discrimination) pour donner de meilleures chances aux minorités ethniques défavorisées au départ. Mais cela suppose une très ferme volonté politique, qui semble absente en Angleterre, et une transformation des attitudes de la majorité blanche qui ne pourra se faire que progressivement.

Marie-Danielle LERUEZ

(Extrait de "Etudes",  
15, rue Monsieur - 75007 PARIS,  
Avril 1982)

LES RELATIONS INTER-RACIALES DANS  
LES QUARTIERS A FORTE DENSITE D'IMMIGRES

COMPTE-RENDU D'UN VOYAGE D'ETUDES  
EN GRANDE-BRETAGNE  
DU 25 OCTOBRE AU 12 NOVEMBRE 1982

La bourse qui m'a été accordée par le Conseil de l'Europe portait sur le sujet suivant :

"Les Modes d'intégrations de la population immigrée dans les quartiers suburbains à forte densité d'Immigrés au Royaume-Uni".

Ce titre comportait au moins deux difficultés de traduction en anglais :

La première portait sur la notion de population immigrée qui en français se réfère à une notion de nationalité : "Sont immigrés les résidents qui n'ont pas la nationalité française", alors qu'au Royaume-Uni, la notion de nationalité n'est pas prise en compte, le problème social de loin le plus important étant celui des minorités raciales issues du "Nouveau Commonwealth" : "Caraïbes, Afrique, Asie, confondues sous le terme de Noirs "The Blacks".

La deuxième difficulté portait sur la définition des quartiers à forte densité d'immigrés, le terme "suburbains" en français ayant une connotation de faubourg où se mélangent industries et habitations ouvrières, alors qu'en Grande-Bretagne il se rapporte à des quartiers résidentiels, éloignés du centre ville et habités par des populations à hauts revenus.

Interprété par les autorités britanniques, le thème de l'étude est devenu :

"Les relations entre les populations noires et blanches dans les districts urbains comportant une importante proportion de minorités ethniques et le résultat des Programmes Gouvernementaux sur ces relations et sur la vie des Noirs en général".

Le programme des visites et entretiens a été très varié : Ministères à Londres, Organismes sous tutelle, Autorités locales à Londres et en province, Associations représentatives des communautés noires, etc...

Après quelques données chiffrées sur les minorités ethniques en Grande-Bretagne, l'historique de leur arrivée, leur statut juridique, la présente note traitera du dispositif de lutte mis en oeuvre par le Home Office contre la discrimination raciale et par la Commission pour l'Egalité Raciale. J'aborderai enfin la politique de développement des Centres Urbains "Inner City Policy", qui a de nombreux points communs avec la politique française des contrats d'agglomération et qui intéresse le plus souvent des quartiers urbains où réside une très large proportion des minorités ethniques.

## PREMIERE PARTIE

### LES MINORITES ETHNIQUES EN GRANDE-BRETAGNE

#### DONNEES STATISTIQUES

#### HISTORIQUE DE LEUR ARRIVEE ET STATUT JURIDIQUE

##### A. Données statistiques.

Il est parfois difficile en Grande-Bretagne d'obtenir des chiffres précis, notamment le nombre des résidents au Royaume-Uni ne possédant pas la nationalité britannique ne m'a pas été communiqué par mes différents interlocuteurs : absence de statistiques ou discrétion traditionnelle, la question est restée sans réponse.

Par contre des données plus précises m'ont été communiquées en ce qui concerne les minorités ethniques : les Noirs. Le chiffre qui m'avait été indiqué le premier jour de ma visite : 4,1 % des 56.000.000 d'habitants, soit 2.300.000 habitants a été confirmé quelques jours plus tard par M. NAGLER, Assistant Secretary au Home Office avec la répartition suivante :

- Asiatiques : du Pakistan à la Malaisie et à Hong Kong : 1.000.000
- Caraïbes : Jamaïque, Barbade, Trinité et Guyane britannique : 750.000

- Autres pays du Commonwealth (Afrique de l'Ouest et de l'Est) :  
550.000

Sur les 2.300.000 membres des minorités ethniques, environ la moitié est née en dehors du Royaume-Uni et l'autre moitié, les jeunes, est née en Grande-Bretagne.

Les recensements de la population de 1971 et de 1982 ne comprenaient pas de rubrique concernant les races mais seulement une mention du lieu de naissance. Le chiffre global de la population noire est donc obtenu en extrapolant les résultats du recensement.

Cette population est très concentrée dans les zones urbaines. Par exemple dans les limites du "Greater London Council" qui comprend 7.300.000 habitants, on estime que les minorités raciales représentent 13,6 % de la population, soit 1.000.000 de personnes.

A Birmingham, sur 1.000.000 d'habitants, on estime le nombre de Noirs à 150.000 habitants, soit 15 %.

#### B. Historique de l'arrivée des minorités ethniques en Grande-Bretagne et statut juridique.

Avant 1939, les minorités noires en Grande-Bretagne étaient peu nombreuses et composées essentiellement d'étudiants et de membres des administrations locales des colonies britanniques et des forces armées.

Après 1945, l'indépendance des colonies et la création du Commonwealth donnent à tous les ressortissants un libre droit de circulation et d'établissement dans chacun des pays.

La période suivant immédiatement la seconde guerre mondiale est marquée par une crise économique dans les anciennes colonies et par un besoin de main-d'oeuvre en Grande-Bretagne, pour les tâches de reconstruction. Cette situation amène une arrivée massive en Grande-Bretagne de Noirs d'Afrique, des Indes Occidentales, de l'Inde et du Pakistan qui viennent occuper des emplois vacants dans l'industrie. En tant que membres du Commonwealth, ces nouveaux arrivés jouissent des droits civils et politiques.

Les Asiatiques procèdent assez rapidement à un achat de logements dans des quartiers assez proches du Centre "Inner Cities" et envoient de l'argent dans les pays d'origine pour faire vivre les familles.

Après 1960 : arrivée de quelques familles et premières concentrations importantes dans certains quartiers urbains. L'arrivée des familles s'est accélérée lors de la discussion du premier "Immigration Act" car les populations ont eu peur de mesures restrictives.

1962 : Premier Immigration Act.

Une personne originaire du Commonwealth établie en Grande-Bretagne peut faire venir femme, enfants légitimes ou illégitimes et pour les femmes, les fiancés.

Puis des quotas annuels ont été imposés pour les Asiatiques, avec passeport britannique venant des pays d'Afrique de l'Est.

1971 : Comprehensive Immigration Act.

1974 : On rétablit la possibilité de faire venir les "fiancés".

Un nouveau statut de la citoyenneté britannique vient d'être adopté par le Parlement et est applicable à partir du 1er janvier 1983. Il vise deux catégories de citoyens :

- les citoyens britanniques nés en Grande-Bretagne de deux parents ayant la citoyenneté britannique,
- les citoyens britanniques d'Outre-Mer : personnes ayant un passeport britannique établi en dehors du Royaume-Uni : les étrangers ayant résidé en Grande-Bretagne 5 ans pourront demander la citoyenneté britannique.

Cette nouvelle définition restrictive de la nationalité britannique, inspirée assez largement des notions en vigueur dans les pays partenaires du Marché Commun est très mal ressentie par les milieux "radicaux" c'est-à-dire la gauche du Labour Party et par les représentants des minorités ethniques, notamment ceux ayant plus de 30 ans qui sont nés en dehors du Royaume-Uni et qui pour diverses raisons n'ont pas demandé la citoyenneté britannique.

## DEUXIEME PARTIE

LE HOME OFFICE (MINISTERE DE L'INTERIEUR) ET  
LA COMMISSION POUR L'EGALITE RACIALE - C.R.E. -

### LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS RACIALES

La politique de lutte contre les discriminations raciales relève au niveau gouvernemental du "Home Office" (Ministère de l'Intérieur) qui est également compétent pour les questions de police.

Le Home Office mène une action auprès des autres Ministères pour lutter contre les désavantages raciaux. Ex. : chômage, éducation, etc...

On peut signaler l'action du Ministère de l'Education qui fournit davantage de professeurs, pour développer des langues d'origine.

Le Home Office accorde une aide financière aux autorités locales qui emploient des personnels supplémentaires pour traiter des problèmes des minorités raciales.

Il s'agit des crédits visés à la Sect. II du Race Relations Act dont le budget annuel est de 55 millions de livres.

Ces crédits visent seulement les minorités originaires du Commonwealth et non les pays tels que la Grèce et la Turquie; ils sont réservés à des dépenses de personnel et ne peuvent être utilisés pour des projets d'investissement.

Toutefois, l'essentiel de la politique gouvernementale de lutte contre la discrimination raciale est mis en oeuvre par un établissement sous tutelle du Home Office : "The Commission for Racial Equality : La Commission pour l'Egalité Raciale ou C.R.E. créée par le Race Relations Act de 1976.

La C.R.E. a pour but de lutter contre toutes les discriminations raciales au sens large, mettant en cause la couleur, la race, la nationalité, les origines ethniques ou nationales.

Le budget de la Commission qui est de 8 millions de livres est entièrement fourni par le Home Office et réparti comme suit :

- Personnel de la Commission : 224 personnes dont 180 au siège à Londres et environ 40 dans les Comités Régionaux	30 %
- Publications	20 %
- Subvention aux Community Relations Councils	25 %
- Soutien à différents projets émanent des Minorités ethniques	25 %

Le Home Office nomme le personnel de direction de la Commission et donne son accord pour toute subvention excédant 3.500 £ (40.000 F) accordée à toute organisation extérieure à la Commission.

La Commission a un rôle de promotion de l'égalité des chances et jouit dans ce domaine d'une grande indépendance. Elle a par exemple rendu public son avis critiquant la Nouvelle Loi sur la citoyenneté.

Elle a également un rôle d'application de la loi. Elle peut aider les victimes de discrimination à mener les actions judiciaires nécessaires.

Au cas où elle estime qu'il y a discrimination indirecte contre les minorités raciales, par exemple dans les domaines de l'emploi, du logement, des facilités bancaires, etc..., la C.R.E. peut mener des enquêtes en se faisant communiquer des documents ou en interrogeant les personnes. Il s'agit de procédures souvent très longues avec recours éventuel à des traitements informatiques pour déterminer que dans certains domaines les membres des minorités ethniques ont été moins bien traités que les Britanniques d'origine.

En matière de discrimination dans le système éducatif public, seul le Ministère de l'Education peut déclencher les enquêtes.

La C.R.E. a également un rôle de préparation de textes législatifs, par exemple un code de l'emploi qui doit être présenté à l'approbation du Parlement par l'intermédiaire du Ministre de l'Emploi.

La C.R.E. voit son rôle démultiplié par ses agences régionales qui ont le même rôle, au niveau régional et dont le personnel a le même statut et par les 100 "Community Relations Councils", Conseils des Relations entre Communautés, qui ont le statut d'associations et sont subventionnés à parts sensiblement égales par la C.R.E. (personnel administratif) et par les autorités locales, (personnel de bureau et frais de fonctionnement).

J'ai visité le Community Relations Council de Birmingham. Cet organisme se trouve situé entre le Gouvernement Central et la C.R.E. qui le financent et définissent la politique et les autorités locales qu'il doit influencer dans le sens d'une meilleure égalité des chances pour les minorités raciales mais qui le financera pour environ 50 % des dépenses.

Autant la C.R.E. au niveau national ou régional jouit du prestige de ses rapports privilégiés avec le Gouvernement et notamment le Home Office, autant la situation des Community Relations Councils paraît difficile. Les personnels de ces Councils ont des statuts divers, ils sont recrutés dans le secteur associatif ou dans l'enseignement et doivent influencer les décisions des collectivités publiques élues ou d'administrations locales nombreuses hiérarchiques, puissamment organisées.

On peut citer à titre d'exemple un agent du Birmingham Community Relations Council devant s'occuper de la lutte contre la discrimination raciale dans les 500 écoles de Birmingham dont les directeurs jouissent d'une très grande indépendance par rapport aux collectivités locales.

L'impression générale retenue est celle d'agents très impliqués dans leur tâche quotidienne mais ne disposant pas de l'influence personnelle et des moyens correspondant à l'ampleur de leurs tâches. Cette impression pourrait être modulée dans des collectivités locales moins importantes où les contacts personnels avec les responsables locaux devraient être plus aisément établis.

Les difficultés éprouvées par les Community Relations Councils dans leurs rapports avec les décideurs locaux : élus, syndicats, employeurs, les amènent souvent à privilégier leurs rapports avec les associations issues des minorités ethniques. Ils peuvent dans ce domaine jouer un rôle très utile de conseils mais doivent se garder d'entrer en rivalité sur le terrain avec ces associations.

On n'aurait fait qu'un tour incomplet des structures administratives chargées de lutter contre les discriminations raciales si l'on ne mentionnait pas les services créés par certaines autorités locales telles que le "Greater London Council" organisme élu, à compétence régionale pour les 28 boroughs ou bourgs de Londres où vient d'être créé un comité pour les minorités ethniques doté d'une unité administrative qui comprend 13 personnes.

Il y a lieu de citer particulièrement la structure créée dans un des boroughs du Nord de Londres : Haringey qui comprend une population de 250.000 habitants avec une très forte proportion de minorités ethniques : Caribéens, Asiatiques et Cypriotes turcs ou grecs et où j'ai assisté à une réunion de travail d'une équipe de conseillers pour les questions raciales dont la responsable d'origine nigérienne : Mme KUYA coordonnait le travail d'une travailleuse sociale ghanéenne, de deux travailleuses grecques-cypriotes, de deux Asiatiques et de deux Noirs des Antilles.

Les intervenants étaient en relation avec 91 associations représentant les différentes tendances des minorités ethniques du bourg de Haringey. Installés au siège même de l'administration locale, ils étaient en mesure d'influencer au jour le jour, de l'intérieur, les décisions prises. D'autre part, leur connaissance approfondie du terrain, à l'échelle du "borough", débouchait sur une réflexion générale de bon niveau.

### TROISIEME PARTIE

#### L'INNER CITIES POLICY - LA POLITIQUE DE RENOVATION DES CENTRES URBAINS

La politique de rénovation des centres urbains (qui correspond à notre notion d'arrondissements périphériques et des proches banlieues plutôt qu'à la notion de Centres Villes qui en Grande-Bretagne sont exclusivement réservés aux Services et n'ont pratiquement plus d'habitants) a commencé après 1950 et a été dans un premier temps caractérisée par la destruction des taudis, des reconstructions de logements neufs souvent en immeubles collectifs et un exode de la population, vers des banlieues résidentielles pour les plus aisés, vers des "villes nouvelles" pour les populations ouvrières.

Après 1960, les nouveaux immigrants du Commonwealth s'installent dans les quartiers centraux où ils rejoignent la population britannique ou irlandaise la moins qualifiée, aux revenus les plus faibles et aux handicaps sociaux cumulés.

En 1968, le Gouvernement met en oeuvre un Programme Urbain dont l'objectif principal est d'améliorer les services sociaux dans les quartiers défavorisés choisis comme quartiers-cibles.

Après 1970 et surtout en 1974, le déclin économique des quartiers centraux des grandes villes s'accroît. Des industries entières disparaissent : le textile à Manchester, les docks de Londres, du Pont de la Tour à Greenwich, ont progressivement fermé, le Port de Liverpool a été très durement frappé, plus récemment la grosse métallurgie et l'industrie automobile de Birmingham ont été gravement touchées par la crise.

Le chômage a donc touché particulièrement les populations résidant dans les centres urbains.

Le Gouvernement a décidé par "l'Inner Urban Areas Act" de 1978 de mettre en oeuvre, une nouvelle politique des Centres urbains dont l'objectif principal était de réunir une aide gouvernementale et des investissements privés pour revitaliser l'économie des zones choisies.

La première année 1978-1979, le Gouvernement a consacré au plan 25 millions de livres puis en 1979-1980, 120 millions de livres.

Après les émeutes raciales du printemps 1981, le Gouvernement a accru considérablement son aide aux quartiers urbains. Pour l'exercice fiscal 1982-1983, le total de l'aide gouvernementale atteint 270 millions de livres (3 milliards de francs).

Quatre type de collectivités peuvent bénéficier de l'aide gouvernementale :

1) PARTNERSHIP AUTHORITIES - Collectivités et associations - Crédits accordés en 1982-1983 :

7. BIRMINGHAM	22,7 millions de livres
LIVERPOOL	22,8 " "
MANCHESTER-SALFORD	23,1 " "
NEWCASTLE-GATESHEAD	18,0 " "
LAMBETH (BRIXTON)	12,5 " "
HACKNEY ISLINGTON	20,7 " "
5 boroughs des Docks de Londres	

Il s'agit de programmes complets et détaillés pour la régénération des centres urbains qui sont approuvés par un Comité d'Associations.

2) PROGRAMM AUTHORITIES - Collectivités chargées des Programmes :

15. dont 1 borough de Londres de 3 à 5 millions de £ par programme  
(Beaucoup de villes du Nord-Ouest et du Nord-Est de l'Angleterre).

3) AUTRES DISTRICTS DESIGNES :

14 dont plusieurs boroughs de Londres - Brent Ealing - Haringey - Wandsworth.

4) TRADITIONAL URBAN PROGRAMM :

Environ 150 collectivités reçoivent des subventions pour la réalisation de projets spéciaux.

Sur les ressources du Programme Urbain pour 1982-1983 soit 270 millions de livres :

- 137 millions de livres ont été destinés aux Partnerships,
- 59 millions de livres aux "Program Authorities",
- 8 millions de livres aux "Other designated areas",
- 47 millions de livres au "Traditionnal urban Programm".

Dans le cas des "Inner Cities Partneships", il existe un Comité Central qui siège au Ministère de l'Environnement à Londres et un comité dans chaque site choisi présidé par un représentant du Ministère.

Les Comités définissent un programme annuel dans le cadre de directives annuelles fixées par le Ministère de l'Environnement.

Un tiers de fonds est destiné à des actions de caractère économique :

- formation professionnelle de travailleurs sans qualification,

- organisation de séminaires,
- modernisation de petites entreprises.

Une large partie des crédits est consacrée à des projets présentés par des associations représentant notamment les minorités ethniques.

Les projets varient selon les districts retenus.

Par exemple pour les Docks de Londres et les rives de la Mersey (Liverpool), on privilégie les projets de reconstruction de l'environnement pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et de nouveaux quartiers d'habitation.

A Manchester, quartier de Moss Side ou à Londres, bourg de Lambeth-Brixton, on insiste sur les projets à caractère social mis en oeuvre par les associations locales.

On peut notamment aider les associations supports. Par exemple à Brixton, le Consortium des Minorités ethniques qui regroupe 52 associations asiatiques ou afro-caribéennes reçoit dans le cadre de la politique des centres urbains une aide annuelle de 40.000 £, ce qui permet de rémunérer des agents qualifiés à plein temps qui représentent les minorités ethniques auprès des différentes autorités.

Les projets retenus dans les Programmes sont financés de la manière suivante :

- |                         |      |
|-------------------------|------|
| - Fonds gouvernementaux | 75 % |
| - Autorités locales     | 25 % |

Ces fonds sont distribués par l'intermédiaire des autorités locales.

Les projets présentés par les associations suivent la procédure suivante :

En début d'année, appel aux Associations pour qu'elles présentent des projets.

D'avril à septembre, projets examinés par les Comités locaux.

Les associations sont aidées dans leurs démarches par l'Inner City Unit.

De septembre à avril, approbation finale des projets par le Ministère de l'Environnement.

Il faut rappeler que l'Année budgétaire anglaise, s'étend du 1er avril au 31 mars.

Chaque année les associations doivent renouveler leur demande.

Compte tenu des changements d'orientation décidés par le Gouvernement Central, les projets actuels décidés en avril 1978 et prévus pour la durée maximum de 5 ans arrivent à leur terme en avril 1983. Toutefois sous leur forme initiale, ils ne répondent plus aux priorités définies actuellement qui sont celles de l'emploi.

L'inquiétude est donc grande parmi les associations et les responsables locaux de voir se tarir d'aide du Gouvernement Central.

En réalité, le Gouvernement britannique a très bien compris surtout depuis le printemps 1981 que la situation économique et sociale était explosive dans les centres urbains habités notamment par les minorités raciales et d'une manière ou d'une autre les aides continueront à être versées.

### CONCLUSION

L'impression générale de mon séjour de trois semaines en Grande-Bretagne se rattache à deux idées principales :

- le Pragmatisme de l'approche du Gouvernement britannique,
- l'importance des moyens mis en oeuvre.

#### A. Le pragmatisme de l'approche du problème.

Le Gouvernement britannique traite quasi exclusivement le problème le plus important celui de l'intégration dans la société des minorités raciales, essentiellement les Noirs.

Les autres groupes ethniques et ils sont nombreux, notamment à Londres : Espagnols dans l'hôtellerie, Italiens dans la restauration, Polonais, survivants de l'Armée Anders et leurs descendants, Philippins, etc... s'organisent en associations et reçoivent un appui tout à fait marginal des Community Relations Councils, notamment dans certains quartiers de Londres.

#### B. Importance des moyens mis en oeuvre.

- Les structures administratives sont nombreuses,
- Les fonds provenant soit de l'article 11 du Race Relations Acts, soit de la politique des centres urbains qui s'adresse très largement aux minorités raciales.

Néanmoins les problèmes d'intégration dans la société demeurent. Il faut ici distinguer les Asiatiques et les Noirs.

Pour les **Asiatiques**, des Pakistanais aux Chinois de Hong-Kong et de Chine, l'intégration reste à réaliser.

Les communautés pour le moment sont très structurées autour de la famille.

Les Asiatiques sont moins touchés que les autres couches de la population britannique ou noire par la crise économique car ils sont très souvent travailleurs indépendants, commerçants, voire même industriels ou travaillent pour d'autres Asiatiques ce qui n'exclut pas par ailleurs une exploitation féroce des travailleurs à domicile ("Sweating system" où des femmes font à domicile des travaux de confection pour des salaires horaires dérisoires (4 à 6 F par heure), sans possibilités de contrôle des autorités).

La communauté asiatique, à majorité musulmane, a pour le moment des revendications particulières :

- temples - mosquées,
- enseignement des langues d'origine,
- écoles spéciales notamment refus de la mixité.

Le succès économique de certains Asiatiques risque de développer un sentiment d'animosité parmi les populations blanches et noires "le Paki-bashing". Dans les quartiers populaires les jeunes chômeurs, blancs ou noirs "font la caisse" du petit commerçant pakistanais qui est la victime potentielle la plus accessible.

Les Asiatiques sont donc sociologiquement défenseurs de l'ordre. Ils ont obtenu quelques élus aux dernières élections municipales sur les listes des deux grands partis - travaillistes et conservateurs.

Dans l'immédiat les problèmes politiques et sociaux les plus urgents sont posés par la Communauté noire et notamment les originaires des Antilles.

Je me réfère ici à deux visites, l'une à Brixton, quartier du Sud de Londres qui a conquis une célébrité récente du fait des émeutes raciales et l'autre dans un quartier de Birmingham "Balsall Heath".

A Brixton, j'ai rencontré sur ce que les Anglais appellent the "Front Line", la Ligne du Front, M. SYLVESTER d'origine jamaïcaine, directeur d'une association noire "the Melting Pot Foundation".

Cette association a été créée en 1970 pour résoudre le problème des jeunes Noirs sans domicile.

M. Owen SYLVESTER m'a décrit la situation familiale des populations noires de Brixton où les enfants sont de pères différents et où l'homme qui exerce l'autorité dans le foyer n'est le père d'aucun des enfants présents.

Dans ces conditions les enfants (garçons et filles), qui avaient suivi une scolarité normale, à l'âge de 13 ans quittent leur foyer et également l'école.

L'association dans un premier temps a occupé des locaux vides pour loger ces jeunes sans foyers, puis a créé une école spécifique reconnue par les autorités éducatives. Cette association est subventionnée par le Ministère de l'Environnement et par le borough de Lambeth dans le cadre de l'Inner Cities Policy (politique des centres urbains) depuis 5 ans.

L'association s'est trouvée confrontée à des problèmes qui dépassaient les services sociaux du secteur et touchaient à la grande délinquance. Elle a été appelée à témoigner dans beaucoup d'affaires criminelles, non pas limitées à Brixton, mais intéressant l'ensemble de l'agglomération londonienne. Cette grande délinquance paraît avoir relativement diminué au cours des dernières années.

M. Owen SYLVESTER est néanmoins très inquiet sur l'évolution future des jeunes Noirs qui quittent le système scolaire à 13 ans et qui compte tenu de leur retard scolaire sont incapables d'entrer sur le marché du travail ou de profiter des plans de formation professionnelle.

La solution du problème lui paraît être une adaptation de la société à des jeunes qui ont créé une sorte de sous-culture qu'il faudrait intégrer.

La deuxième visite a eu lieu à Birmingham dans un centre de préformation financé par le Ministère de l'Emploi qui organise pour les jeunes chômeurs de 19 à 25 ans un stage de formation d'une année.

L'équipement et le fonctionnement du centre sont couverts intégralement par le Ministère de l'Emploi, les jeunes ne sont pas rémunérés mais gardent leur droit à l'allocation chômage qui est dans leur cas de 24 £ par semaine (300 F).

Au cours de la visite, les stagiaires, tous Noirs des Antilles, habillés de manière voyante, les garçons avec chapeau sur la tête et les filles avec un voile couvrant leurs cheveux avaient une attitude de relaxation et de grande indépendance à l'égard de leurs moniteurs et de la direction du Centre.

L'explication de cette attitude m'a été donnée à la fin de la visite lorsque l'on m'a indiqué qu'il s'agissait d'un groupe de "Rastafariens" qui suivaient ces stages avec une grande assiduité, et parfois beaucoup de mérite car ne pouvant payer les transports urbains ils rejoignaient le centre chaque jour à pied. Les matières enseignées dans ce centre étaient soit proprement caribéennes "cuisine antillaise, confection de vêtements africains", soit pouvaient conduire à une certaine indépendance économique : réparation de postes de télévision, imprimerie, etc... L'horaire était de 21 h par semaine, réparties sur 5 jours, de 9 h 45 à 15 h 15.

Les résultats obtenus paraissaient intéressants mais ils n'avaient pu être atteints que dans la mesure où l'on avait dès le départ reconnu les particularités de la secte, (habitudes vestimentaires, alimentaires car ils sont essentiellement végétariens) et leur volonté de se couper de la société environnante (il n'y avait dans le stage ni Blancs ni Asiatiques) et de privilégier les valeurs du Monde Noir et notamment de l'Afrique.

Dans ces deux expériences de Brixton et de Birmingham traitant les cas sociaux les plus difficiles, un certain résultat n'a pu être obtenu qu'en innovant radicalement par rapport au système britannique et en admettant la différence.

La poursuite de ces expériences montrera si cette voie de la différence permettra en fin de compte une certaine intégration dans la société de ces groupes marginaux, très représentatifs de la jeune génération noire originaire des Antilles.

Michel MARTY,  
Administrateur Civil  
au Ministère des Affaires Sociales  
et de la Solidarité Nationale

(Texte inédit reproduit avec  
l'autorisation de l'auteur)

+  
+ +